

1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE / PREPARATION – SOCIETE / ENTREPRISE**1.1 Identification de la préparation** : Alliages Base Fe faiblement alliés**Nom commercial** : **SG1-SG2-SG3-CRM01-CRM02-70S2-70S6-80SG-80SD-100SG****Forme** : Fil nu en baguette (TIG) ou en bobine (MIG).**1.2 Utilisation de la préparation** : Industries.**1.3 Identification de la société** : Alliages Industries
Z.I. La Marinière
8 bis, rue Gutenberg
91070 Bondoufle France
Service chargé des renseignements
Département qualité et sécurité : Qualite@brasage.com
Tel : +33 1.69.11.50.50
Fax : +33 1.69.11.50.51
Email contact@brasage.com
Site [HTTP://WWW.BRASAGE.COM](http://www.brasage.com)**1.4 Numéro d'appel d'urgence** Contacter ORFILA : **01 45 42 59 59** joignable : **24/24****2. IDENTIFICATION DES DANGERS (DE LA PREPARATION) :****La préparation n'est pas considérée dangereuse suivant les directives 1272/2008 CE, 67/548/CEE et CLP****Le classement de la préparation** est fonction de ou des réactions obtenues entre les substances du chapitre 3.

La forme commercialisée ne présentant pas de danger, l'étiquetage de ces préparations n'est pas requis.

Pour les informations qui figurent sur l'étiquette se référer au chapitre 15

3. COMPOSITION / INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS**3.1 Description des composants** : Contient des composants non classifiés (métaux sous forme solide)**3.2-3.3-3.4 Concentration, classification des composants dangereux de la préparation**

La préparation ne comporte pas de produits dangereux sous leurs formes solides.

Composants

	N° CAS	SG1	SG2	SG3	CRM01	CRM02	70S2	70S6	80SG	80SD	100SG
AWS		ER70S-3	ER70S-6	ER70S-6	80S-B2	90S-B3	70S-2	70S-6	80S-G	80S-D	100-SG
Métaux											
Fe	7439-89-6	Bal	Bal	Bal	Bal	Bal	Bal	Bal	Bal	Bal	Bal
Cr					1.20	2.40					0.25
Ni	7440-02-0										1.52
Mo					0.50	1.00			0.5	0.50	0.28
Mn	7439-96-5	1.2	1.45	1.70	1.00	0.5	1.10	1.45	1.80	1.80	1.57
Co	7440-48-4										
C	7782-42-5 Graphite	0.10	0.08	0.10	0.10		0.05	0.08	0.10	0.10	0.077
Enrobage											
CaCO3	1317-65-3 Carbonate										
BaCO3	513-77-9 Carbonate										
Fluor	7789-75-5										

Pour les phrases R se référer au chapitre 16

4. PREMIERS SECOURS

- 4.1 Consignes générales** : Ne jamais rien administrer à une personne inconsciente. Travailler dans un local ventilé, ne jamais utiliser le produit en atmosphère confinée sans masque de protection. En cas d'accident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin (lui montrer l'étiquette).
- 4.2 Inhalation** : Amener au grand air - Repos - Mise sous surveillance médicale d'au moins 48 heures. Traiter les symptômes des fumées de soudage.
- 4.3 Ingestion** : En cas d'ingestion, consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage, l'étiquette et le produit sous sa forme solide. (Risque de perforation fortement improbable). Ne pas tenter de faire vomir. Hospitalisation d'urgence.
- 4.4 Contact avec les yeux** : Lavage à l'eau tiède immédiat et prolongé (15 minutes) en écartant bien les paupières. Consulter un ophtalmologiste. On pourra rincer les yeux avec une solution de gluconate de calcium à 1 % dans du sérum physiologique (10 ml de gluconate de calcium dans 90 ml de sérum physiologique).
- 4.5 Contact avec la peau** : Aucune incidence.

5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

- 5.1 Moyens d'extinction recommandés** : Le produit n'est pas inflammable. En cas d'incendie au voisinage, tous les moyens d'extinction sont admis (Brouillard d'eau, poudre, dioxyde de carbone, mousse résistant à l'alcool).
- 5.2 Moyens d'extinction à éviter** : Aucun.
- 5.3 Risques particuliers inhérents au produit lui même, aux produits de décomposition, aux gaz qui en**

résultent :

- Incombustible.

5.4 Produits de combustion dangereux et risques associés : Aucun

5.5 Mesures particulières de protection : Porter un appareil de protection respiratoire autonome avec filtre de type A + B+E en raison du dégagement possible de gaz toxiques liés aux fumées de soudage.

6. MESURES A PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE.

6.1 Protection individuelle : voir section 8.

6.2 Protection de l'environnement : Éviter de déverser dans l'environnement (égouts, rivières, sols...).

6.3 Méthodes de nettoyage : Non concerné

7. MANIPULATION ET STOCKAGE.

7.1 Manipulation : Manipuler dans des zones bien ventilées, à des concentrations inférieures aux valeurs limites d'exposition professionnelle, Ne jamais respirer les vapeurs. Prévoir une ventilation / une aspiration à la source d'émission des fumées. Prévoir des douches, bains oculaires et points d'eau à proximité. Ne pas manger, boire ou fumer dans les locaux où l'on utilise le produit. Ne pas mélanger avec d'autres produits. Ne pas porter de verres de contact.

7.2 Stockage : Conserver le récipient fermé, sous clé et hors de la portée des enfants. Conserver à l'abri de la chaleur, des flammes ou de toute source d'ignition

8. CONTROLE DE L'EXPOSITION - PROTECTION INDIVIDUELLE

Limites d'exposition VLE / VME (selon Document INRS ED 984 - 1° édition de Juin 2006) :

. Pas d'autres données disponibles sur la préparation.

Moyens de protection individuelle :

a) Protection respiratoire



: En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié. Ne pas respirer les gaz/vapeurs/fumées. Utiliser des aspirations de fumées au poste de travail.

b) Protection des mains



: Gants de protection . Choix du matériau des gants en fonction des temps de pénétration des projections de soudage et du taux de perméabilité.

Immersion : Caoutchouc butyle ou Viton revêtement 0,70 mm. Rupture > 480 minutes. cat III, conforme EN 374.

Projection : Caoutchouc nitrile revêtement 0,20 mm. Rupture > 30 minutes.

c) Protection des yeux



: Porter des lunettes de sécurité à protection latérale pour éviter toute lésion

par des particules volantes, fumées, projections et/ou par un quelconque contact du produit avec les yeux. **IMPORTANT** : Utiliser des verres teintés adaptés au soudage. Ne pas porter de lentilles.

Mesures particulières d'hygiène

: Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux. Eviter le contact avec la peau et les yeux. Eviter d'inhaler les vapeurs. Ne pas manger, boire ou fumer pendant le travail. Nettoyage des mains après toute manipulation du produit.

Ingestion

: Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation.

Hygiène industrielle

: Assurer une extraction ou une ventilation générale du local afin de réduire les concentrations de fumées.

9. PROPRIETES PHYSICO CHIMIQUES

Aspect : Alliage de fer, chrome, nickel en baguette solide .

Odeur : Caractéristique aux fumées de soudage.

Point d'ébullition : > 1500°

Intervalle de fusion : Na

Point d'éclair : (absence vraisemblable de point éclair compte-tenu de la composition).

Inflammabilité (solide, gaz) : Ne s'enflamme pas.

Propriétés explosives : Le produit n'est pas explosif.

Pression de vapeur à 20°C. : Na

Densité relative 20°C : Na

Hydro solubilité : Na

Coefficient de partage (n-octanol / eau) : Na

Densité de vapeur 20°C : Na

Odeur : Na

Auto inflammabilité : Ne s'enflamme pas spontanément.

10. STABILITE ET REACTIVITE**Produits de décomposition****Dangereux**

: Formation de fumées dangereuses lors d'utilisation non conforme. Selon les conditions du procédé, des produits de décomposition dangereux peuvent être générés en cas d'usage non-conforme. Les fumées de soudage sont suspectées d'être cancérigènes par le CIRC (Centre International de Recherche sur le Cancer) Groupe 2B Suspecté cancérigène. Les gaz produits peuvent inclure des oxydes de carbone, des oxydes d'azote et de l'ozone.

Stabilité

: Stable dans les conditions normales. (< 300°C)

Matières à éviter

: Au contact des substances chimiques telles que des acides ou des bases, cette préparation peut provoquer la formation de gaz.

Fiche d'information sur les fumées

: Selon les conditions du procédé, des produits de décomposition dangereux peuvent être générés. Ces produits dangereux peuvent provenir de réactions ou de l'oxydation des composants listés dans la section 3 ou de ceux provenant du métal de base.

Taux d'émission de fumées

: La quantité de fumées générées varie en fonction des paramètres de soudage et

du diamètre du consommable. Se référer aux limites d'exposition nationales applicables pour les composés des fumées et aux valeurs limites nationales des fumées (France : VME = 5mg/m³).

Autres informations

: En cas de travaux effectués sur des pièces revêtues d'enduits tels que : Lubrifiant, Solvant, Peinture, Composés métalliques, Graisse, etc... Les produits de décomposition thermique ou photochimique de ces éléments s'ajoutent aux poussières et fumées émises par la fusion du produit de soudage. La solution à adopter doit dans tous les cas faire l'objet d'une étude de poste. Se référer au document "Health and Safety in Welding" publié par l'Institut International de la Soudure (IIS/IIW).

Conditions à éviter : Ne pas respirer les vapeurs émises lors du soudage.

Matières à éviter : Acides.

Produits de décomposition dangereux : Oxydes métalliques. (Fe, Mn, Ni, Cr.)

Observations importantes : Risques de toxicité en cas d'ingestion.

La présence d'acide peut provoquer des fumées dangereuses.

11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Exposition par inhalation (Données bibliographiques) : Risque d'atteinte pulmonaire lors d'une inhalation répétée ou prolongée. Les symptômes d'intoxication pulmonaire ne se manifestent souvent qu'après quelques heures et sont aggravés par l'alcool et l'effort physique. Le repos et la surveillance médicale sont par conséquent essentiels. Corrosif : toux, difficultés respiratoires et lésions caustiques des muqueuses.

Les exigences de la Directive 1999/45/CE sont telles que tout mélange, préparation avec plus de 1% de nickel doit être classifié de la même façon que le nickel pur, par défaut.

La voie d'exposition concernée est l'inhalation. Ces produits étant sous forme solide, ils ne peuvent pas être inhalés.

En cas d'ingestion (Données bibliographiques) : Nocif : nausées, vomissements, maux d'estomac, diarrhées et perforations intestinales. Douleurs buccales, rétro-sternales et épigastriques. Risque de brûlures sévères de la cavité buccale et l'appareil digestif.

La voie d'exposition concernée est l'ingestion. Ces produits étant sous forme massive, ils ne peuvent pas être ingérer involontairement.

En cas de projection ou de contact avec la peau : Effet de brûlures des plaies. Guérison lente et cicatrices parfois rétractiles.

En cas de projection ou de contact avec les yeux Irritation des yeux. Risque de séquelles (opacités cornéennes, glaucome et cataracte).

12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

Autres données : aucune donnée disponible à ce jour sur la préparation mais d'une manière générale, il faut éviter tout écoulement du produit dans les égouts, les cours d'eau ou les nappes phréatiques.

Mobilité : aucune donnée disponible à ce jour sur la préparation.

Persistance et dégradation aucune donnée disponible à ce jour sur la préparation.

Potentiel de bioaccumulation aucune donnée disponible à ce jour sur la préparation.

Ecotoxicité (Informations bibliographiques) aucune donnée disponible à ce jour sur la préparation.

13. CONSIDERATIONS RELATIVES A L'ÉLIMINATION

Déchets : Ne pas déverser dans les égouts ni les cours d'eau et ne pas contaminer les sols. Ne pas éliminer dans

l'environnement. Eliminer conformément aux législations en vigueur, de préférence par un collecteur ou une entreprise agréée.



Emballages : Vider complètement les emballages. Conserver les étiquettes sur le récipient et remettre à un éliminateur agréé.

Dispositions locales : La réglementation relative aux déchets est codifiée dans le « Code de l'environnement », selon l'ordonnance n° 2000-914 du 18 septembre 2000 relative à la partie Législative du code de l'environnement. On retrouve les différents textes de l'Article L.541-1 à l'Article L.541-50 se trouvant au Livre V (Prévention des pollutions, des risques et des nuisances), Titre IV (Déchets), Chapitre I (Elimination des déchets et récupération des matériaux). Une partie de ces informations sont disponibles sur www.brasage.com

N° de déchet industriel : 1603.03. / 120113 Déchets de soudure. Codes déchets (Décision 2000/532/CE, Directive 75/442/CEE, Directive 91/689/CEE relative aux déchets dangereux).
120101 Chutes de métaux ferreux

14. INFORMATIONS RELATIVES AUX TRANSPORTS

Transport en emballages agréés. Pâte inorganique

Canadian TDG : Non réglementé.

Document de transport : – Non Réglementé à l'heure actuelle. NR* Non considéré dangereux au sens de la réglementation ADR

N° ONU	Air IATA	Rail/ Route RID/ADR	Mer IMDG
CLASSE	NR*	NR*	NR*
GROUPE, CHIFFRE OU PAGE			
ÉTIQUETTE(S)			
CODE DANGER			
CODE MATIÈRE			

Précautions particulières à observer en matière de transport :

15. INFORMATIONS REGLEMENTAIRES

La classification de cette préparation a été exécutée conformément au Règlement CE n° 1907/2006 dit « REACH » et à la Directive Européenne 1999/45/CE et ses diverses adaptations (29° adaptation : 2004/73/CE).

Classement de la préparation

NATURE DES RISQUES PARTICULIERS : Rappel des phrases R indiquées dans le chapitres 2

Phrases R

R 20 : Nocif par inhalation,

R 36/37 : Irritant pour les yeux, également pour les voies respiratoires

CONSEILS DE PRUDENCE :

Phrases S

S 2 : Conserver hors de la portée des enfants.

S20/21/23 : Ne pas manger, ne pas boire, ne pas fumer pendant l'utilisation.
Ne pas respirer les fumées de soudage

S37/38/39 : Porter des gants appropriés. En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié. Porter un appareil de protection des yeux/du visage

S 45 : En cas d'accident ou de malaise consulter un médecin (lui montrer l'étiquette et la FDS).

S 51 : Utiliser seulement dans des zones bien ventilées.

CETTE ENUMERATION NE DOIT PAS ETRE CONSIDEREE COMME EXHAUSTIVE ET N'EXONERE PAS LE DESTINATAIRE DE S'ASSURER QU'EVENTUELLEMENT D'AUTRES OBLIGATIONS NE LUI INCOMBENT PAS EN RAISON DE TEXTES AUTRES QUE CEUX CITES CONCERNANT LA DETENTION ET LA MANIPULATION DU PRODUIT POUR LESQUELLES IL EST SEUL RESPONSABLE.

Dispositions particulières (Tableau des maladies professionnelles selon le Code du Travail).

* *Surveillance médicale* : selon l'arrêté du 11 juillet 1977.

16. AUTRES INFORMATIONS

Motif de mise à jour : Mise en conformité avec Règlement CE n°1907/2006/CE, Article 31 « REACH ».

Paragraphes modifiés : 1-3-7-15

Version : (voir encart haute de page)

Utilisation de la préparation : Electrodes de soudage.

Rappel des phrases R indiquées dans les chapitres 2 et 3

Phrases R

R 20 : Nocif par inhalation,

R. 36/37 : Irritant pour les yeux, également pour les voies respiratoires

Regulation CE 1272/2008 of European Parliament (CLP) : Non classifié

Conseils relatifs à la formation : S'assurer que l'utilisateur connaît les dangers potentiels ainsi que les mesures à prendre en cas d'accident ou autres éventualités.

Utilisations recommandées et restrictions : Contacter votre fournisseur en cas de doute. Respecter les règles de l'art. N'utiliser qu'en procédé de brasage flamme et induction.

Informations et FDS produit : [HTTP://WWW.BRASAGE.COM](http://www.brasage.com)
N° d'appel d'urgence : **Contacteur ORFILA : 01 45 42 59 59**

Sources :

1. Directive 1999/45/CE and subsequent modifications.
2. Directive 67/548/CEE and subsequent modifications and amendments (annulled).
3. Regulation CE 1907/2006 of European Parliament (REACH).
4. Regulation CE 1272/2008 of European Parliament (CLP).
5. Regulation CE 790/2009 of European Parliament (I Atp. CLP).
6. Regulation CE 453/2010 of European Parliament (Safety Data Sheets).
7. ACGIH : American Conference of Government Industrial Hygienists.
8. TLV : Threshold Limit Value.
9. TWA : Time-Weighted Average.
10. CAS : Chemical Abstract Service.
11. EINECS : European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances.
12. PBT : Persistent, Bioaccumulating and Toxic.
13. vPvB : very Persistent and very Bioaccumulating.

Le contenu et le format de cette fiche de données de sécurité sont conformes aux différents règlements et directives.

LA PRESENTE FICHE DE DONNEES DE SECURITE COMPLETE LES NOTICES TECHNIQUES MAIS NE LES REMPLACE PAS ET NE FOURNIT PAS DE DONNEES GARANTIES OU D'ASSURANCES EXPRESS OU TACITE SUR SON EXACTITUDE. LES RENSEIGNEMENTS QU'ELLE CONTIENT SONT DONNES DE BONNE FOI SUR LA BASE DE L'ETAT ACTUEL DES CONNAISSANCES SUR LE PRODUIT A LA DATE INDIQUEE. L'ATTENTION DES UTILISATEURS EST EN OUTRE ATTIREE SUR LES RISQUES EVENTUELLEMENT ENCOURUS LORSQUE LE PRODUIT EST UTILISE A D'AUTRES FINS QUE L'USAGE POUR LEQUEL IL A ETE PREVU. LES CONDITIONS OU METHODES DE MANUTENTION, STOCKAGE, UTILISATION OU ELIMINATION DU PRODUIT SONT HORS DE NOTRE CONTROLE ET PEUVENT NE PAS ETRE DU RESSORT DE NOS COMPETENCES. C'EST POUR CES RAISONS ENTRE AUTRES QUE NOUS DECLINONS TOUTE RESPONSABILITE EN CAS DE PERTE, DOMMAGE OU FRAIS OCCASIONNES PAR OU LIES D'UNE MANIERE QUELCONQUE A LA MANUTENTION, AU STOCKAGE, A L'UTILISATION OU A L'ELIMINATION DU PRODUIT. CETTE FDS A ETE REDIGEE ET DOIT ETRE UTILISEE UNIQUEMENT POUR CE PRODUIT. SI LE PRODUIT EST UTILISE EN TANT QUE COMPOSANT D'UN AUTRE PRODUIT, LES INFORMATIONS S'Y

TROUVANT PEUVENT NE PAS ETRE APPLICABLES.

CETTE FICHE NE DISPENSE EN AUCUN CAS L'UTILISATEUR DE CONNAITRE ET D'APPLIQUER L'ENSEMBLE DES TEXTES REGLEMENTANT SON ACTIVITE. IL PRENDRA SOUS SA SEULE RESPONSABILITE LES PRECAUTIONS LIEES A L'UTILISATION QU'IL FAIT DU PRODUIT.

EMBALLAGE ET ASPECT DU PRODUIT



Peuvent se présenter sous différentes couleurs.